sion industrielle d'après-guerre si le Gouvernement du jour accordait l'encouragement voulu au moyen d'une certaine diminution des impôts. Voilà ma première observation. Et voici la deuxième: si le Gouvernement cherche à accroître le revenu national au moyen de dépenses et d'entreprises hasardeuses de ce genre, il devrait donner une plus grande portée au projet de loi. Il devrait prendre des mesures en faveur des cultivateurs et le bill à l'étude est bien insuffisant à cet égard. Je fais part de cette idée à la Chambre.

M. ABBOTT: J'ai dit au début qu'une mesure analogue était à l'étude pour l'agriculture.

L'hon, M. HANSON: Elle ne figure pas dans ce bill; c'est tout ce que je puis dire à ce sujet. La remarque suivante que j'ai à faire s'inspire des observations de l'honorable député de St-Antoine (M. Abbott); il a dit que le bill constitue un complément aux institutions de prêt et il a mentionné les banques et les maisons de placement. Il n'a toutefois pas prouvé l'insuffisance des moyens dont les maisons de prêt disposent, sujet que la Chambre pourrait fort bien examiner. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les états mensuels des banques à charte pour se rendre compte des immenses sommes dont elles peuvent actuellement disposer, le cas échéant, en vue de l'expansion des affaires.

La dernière remarque que je désire faire en vue d'appeler l'attention sur les questions que nous devrions étudier en marge du bill—car il faudrait en faire l'étude du point de vue de l'intérêt et de l'avenir du pays—c'est qu'on prétend qu'il donne de l'espoir aux petites industries. Etant donné l'attitude passée de la Banque du Canada ainsi que l'esprit et les méthodes dont s'inspire cette Banque, je crains que cette mesure ne donne guère d'espoir aux petits industriels. Je propose l'ajournement du débat.

(La motion est adoptée et la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

BILL DES CRÉDITS DE GUERRE

MESURES TENDANT À ACCORDER UN CRÉDIT À SA MAJESTÉ EN VUE DE LA DÉFENSE ET DE LA SÉCURITÉ NATIONALES

La Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Bradette, et passe à la suite de la discussion, suspendue le mardi 29 février, sur le projet de résolution de l'honorable M. Ilsley visant à accorder certaines sommes à Sa Majesté pour l'exécution de mesures nécessitées par l'existence d'un état de guerre.

[L'hon. M. Hanson.]

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE POUR L'AIR

L'hon. C. G. POWER (ministre de l'Air): Monsieur le président, au cours de la séance de mardi, j'ai terminé une partie de mon exposé, mais je n'ai pas fourni tous les renseignements auxquels les honorables députés me semblent avoir droit. J'ai passé en revue les opérations du Corps d'aviation royal canadien pour l'année écoulée. Je désire maintenant faire part au comité de nos plans pour l'avenir et, selon une coutume qui semble bien vue, décrire quelques-uns des problèmes découlant des questions qui se rattachent directement au Corps d'aviation royal canadien.

J'ai l'intention de discuter aujourd'hui le rapatriement et la démobilisation et, sans aborder la question du rétablissement,—qui ne relève pas des ministères de la défense, ainsi que j'espère pouvoir le démontrer,—donner une idée des plans et des projets que nous avons en vue, tout en expliquant au comité certaines difficultés que nous devons nous efforcer de résoudre. Je prie les honorables députés de prendre note de ces difficultés et de ces projets, pour les discuter ensuite en toute liberté. J'accueillerai favorablement toute critique, si opposée qu'elle puisse être aux principes que j'énonce.

Je tiens à définir les termes que je me propose d'employer. Il y a d'abord le rapatriement.

A mon sens, le rapatriement consiste à faire réintégrer leur foyer aux hommes qui se trouvent outre-mer ou en quelque endroit du Canada et à les ramener au lieu où ils se sont enrôlés ou encore à l'endroit où ils désirent être conduits. Cela constitue en soi un problème difficile qui devient, ainsi que je l'indiquerai dans quelques instants, encore plus compliqué lorsqu'il s'agit du C.A.R.C.

La question suivante est celle de la démobilisation. Dans son sens large, ce mot veut dire je suppose la rentrée des membres des forces armées dans les cadres de la vie civile. En réalité cependant ce mot signifie plus que cela. Il ne veut pas dire simplement le démembrement des unités. Il comporte la démobilisation de chaque individu et cela est particulièrement vrai au Canada car, comme je l'ai dit à maintes reprises, la plupart de nos combattants étaient dans la vie civile avant leur enrôlement et l'immense majorité d'entre eux retournera à la vie civile.

En outre, nous avons le problème de l'orientation avant la démobilisation, problème sur lequel mon collègue le ministre de la Défense nationale a déjà donné des explications. Par cette expression, nous entendons l'instruction et la formation dont nous pourrons faire béné-